



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept Juin, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 09 JUIN 2015

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Muriel CADOR, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, David BONNEAU, Benjamin GAUTRON, Guillaume MARTINEAU, Adeline GIRARDEAU, Rachel BOUDAUD, Dominique PEULT, Blandine GABORIEAU, Dany BAUDON, Jackie FRONTEAU.

ETAIENT ABSENTS : Hélène GUERY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Blandine GABORIEAU.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 06 Mai 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit rajouté 2 questions à l'ordre du jour :

8. CONVENTION D'OBJECTIFS DE MISE EN RESEAUX DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

1. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales reversé à l'ensemble intercommunal, au titre de l'année 2015 est de 397 397€.

Simulation de calcul sur la base du CIF 2015 (0.422368) :

- Part EPCI : 167 849€
- Part Communes membres : 229 548€

Aussi, le nouveau dispositif pour opter pour une répartition « dérogatoire libre » prévoit des délibérations concordantes par l'organe délibérant de la Communauté de Communes statuant à la majorité des deux tiers et par les Conseils Municipaux des Communes membres et ce, avant le 30 Juin 2015.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Les critères de répartition retenus pour l'enveloppe du FPIC entre les Communes étaient ceux de potentiel financier en lien avec la population.

Proposition de répartition de l'enveloppe :

	FPIC 2014	Population DGF		Potentiel Financier		Clé pop. & Potentiel Financier		FPIC 2015
		en valeurs	en %	par hab.	écart	en valeurs	en %	
Bazoges-en-Pailleurs	22743	1261	7.2%	572.14	119.6%	1508	8.4%	33 256 €
Les Brouzils	52996	2749	15.7%	578.27	118.3%	3253	18.0%	71 729 €
Chauché	43281	2421	13.8%	617.24	110.9%	2684	14.9%	59 182 €
Chavagnes en Pailleurs	59572	3569	20.4%	667.11	102.6%	3661	20.3%	80 724 €
La Copechagnière	12924	954	5.5%	846.53	80.8%	771	4.3%	17 004 €
La Rabatelière	13100	935	5.3%	736.33	92.9%	869	4.8%	19 160 €
St-André-Goule d'Oie	37139	1756	10.0%	531.87	128.7%	2259	12.5%	49 816 €
St Fulgent	48825	3844	22.0%	871.86	78.5%	3017	16.7%	66 526 €
	290580	17489	100.0%	684.31		18023	100.0%	397 397 €

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales conformément au tableau susvisé,
- DE NOTIFIER cette délibération au Président de la Communauté de Communes,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

2. DEUXIEME VERSEMENT OGEC

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'OGEC 563 € (cinq cent soixante-trois euros) par élève pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 2014/2015.

montant	Nombre d'enfants	total
563	179	= 100777/2 =50388€

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER la subvention attribuée à l'OGEC,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à payer cette subvention.

3. MODIFICATIONS DES DROITS DE PLACE 2015

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs du droit de place de l'année 2015 ont été décidés lors de la séance du 25 Février 2015. Il convient de les modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Activités	Tarifs 2015	Quantité	Total
Jeux d'enfants	20.00 €	2	40.00 €
Stand de Tir	20.00 €	2	40.00 €
Manège Enfants	60.00 €	1	60.00 €
Auto-Scooter	80.00 €	1	80.00 €
Jeux de cascades	25.00 €	1	25.00 €
Jeux de pinces	10.00 €	1	10.00 €
Bancs de chichis	15.00 €	3	45.00 €
TOTAL ESPECES			300.00 €

Où la présentation par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER les modifications des tarifs comme précisés ci-dessus.

4. DELEGATION DROITS DE PREEMPTION

La Communauté de Communes est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Conformément aux dispositions de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, cette modification des statuts entraîne de plein droit la compétence de celle-ci en matière d'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU).

M. le Maire expose au Conseil Municipal, la proposition de la Communauté de Communes de St Fulgent concernant la compétence de celle-ci en matière d'exercice ou de délégation aux communes du Droit de Prémption Urbain (DPU).

Zones et Terrains concernés par l'exercice du Droit de Prémption Urbain de la Communauté de Communes :

- parcelles cadastrées à Bazoges-en-Pailers : ZB53, ZB54, ZB55, ZB56, ZB57, ZB61, ZB62, ZB63, ZB68, ZB69, ZB71, ZB73, ZB74, ZB75, ZB76, ZB77, ZB78, ZB79, ZB80, ZB81.

Zones et Terrains concernés par l'exercice du Droit de Prémption de la Commune de Bazoges-en-Pailers :

- parcelles cadastrées : C183, C1154, C1411, C1420, C1488, C1489, C1491
D368, D560, D941, D1075, D1082, D1095

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER les modifications du Droit de Prémption Urbain comme précisés ci-dessus.
- D'AUTORISER M. Le Maire de signer les décisions de prémption et non prémption.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

5. CONVENTION N°2015.ECL.0585 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'OPERATION D'ECLAIRAGE

La réalisation d'une opération d'éclairage est nécessaire sur le Terrain de Foot. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base Participation	Taux de Participation	Montant de la Participation
Eclairage Public	19 737€	23 684€	19 737€	80%	15 790€
TOTAL PARTICIPATION					15 790 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR ACCOTEMENT

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'avant la rentrée scolaire de 2015-2016 sera réalisé un aménagement d'accotement de la RD 6 au lieu-dit La Brosse. Ce projet est nécessaire pour sécuriser le cheminement des piétons et des enfants qui vont rejoindre l'arrêt de car situé au carrefour de la RD 6 et de la VC n°202 dit de L'Ortay.

En effet, il est constaté aujourd'hui, que le cheminement des enfants vers l'arrêt de car se fait sur la voie de circulation étant donné l'absence de cheminement sécurisé pour circuler entre le fossé et le bord de route. A cela s'ajoute également une circulation importante et parfois excessive des automobilistes qui accentue le sentiment d'insécurité pour les piétons.

Les présents travaux, seront réalisés par la société SMTR de Montaigu.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DEPENSES	
Aménagement de l'accotement € HT	9 130.60€
TVA 20%	1 826.12€
Aménagement de la Voirie € TTC	10 956.72€
RECETTES	
Financement Département (40%)	3 652.24€
Autofinancement	7 304.48€



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à demander une subvention de 40% du montant des travaux soit 3652.24€ au département,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération,
- S'ENGAGE à ne pas débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

7. DEMANDE DE SUBVENTION A LA L.F.A (Le Foot Amateur)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la réalisation d'une opération d'éclairage est nécessaire sur le Terrain de Foot car cela va permettre l'amélioration du système d'éclairage du stade municipal de Football.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet investissement va permettre aux bénévoles et aux joueurs du club de football de pouvoir bénéficier d'un équipement adapté à la pratique de leur sport en nocturne (entraînements, matchs). Ce projet représente une part importante du budget d'investissement de la commune.

Plan de Financement :

Coût total de l'opération	Autres financements		Aide demandé à la L.F.A	
	Auto financement	Représentation en % du montant global	montant	Représentation en % du montant global
15790 €	11842.5€	75%	3947.5€	25%

Donc il est nécessaire d'avoir une aide financière extérieure notamment de la L.F.A. Pour cela, une demande de subvention est nécessaire avec l'accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement ci-dessus,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les pièces du dossier,
- D'AUTORISER M. le Maire à monter un dossier de demande de Subvention.

8. CONVENTION D'OBJECTIFS DE MISE EN RESEAUX DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et les groupements de communes (Art L310-1 du code du patrimoine). Le département peut néanmoins apporter aux communes qui le demandent, son soutien à l'exercice de leurs compétences (Art L3233-1 du CGCT). Au sein des services départementaux, ce soutien est assuré par la Direction des Bibliothèques.

La présente convention détermine le rôle de l'une et l'autre de ces collectivités, et fixe les engagements réciproques des parties pour une période de 5 ans.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

La direction des bibliothèques et les bibliothèques municipales qui bénéficient de son soutien constituent le réseau des bibliothèques de Vendée.

Monsieur le Maire informe, que plusieurs objectifs ont été fixés et devront être atteints pour la période allant de la date de notification de la présente convention au 31 Décembre 2020. Les objectifs fixés, portent sur les points suivants :

- Local et mobilier,
- Conditions d'ouverture et accueil du public,
- Personnel de gestion, actions culturelles et partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention,
- D'AUTORISER M. le Maire à faire en sorte que les objectifs ci-dessus soient mis en place.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Participation Citoyenne
- Prix Terrain Bouard
- Fond de Concours
- Taxe Locale
- Salle des Mottais

Pas de date mise pour le Prochain Conseil.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures 45.

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD